

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL157

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 9, substituer au mot : « prévues », le mot :« mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation de la rédaction : le mot « mentionnées » est celui que le Gouvernement a retenu à l'alinéa 17 de ce même article.